PUBLIÉ LE 04/04/2023

Décision DG n° 2023-58 du 31/03/2023 - Nomination à l’ANSM (LAÏB Abdelhakem)

VIE DE L’AGENCE - NOMINATIONS

La directrice générale de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l’Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l’Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : L’article 7 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le quatrième alinéa de l’article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :
« - Monsieur LAÏB (Abdelhakem) est nommé chef du pôle achats et marchés ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 3 avril 2023, sera publiée sur le site internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 Mars 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale